

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3249

5 novembre 2014

SOMMAIRE

Acme Investments S.à r.l.	155908	Terracor International	155910
Actual Engineers S.à r.l.	155908	Thea Solutions S.à.r.l.	155909
A & M, S.à.r.l.	155908	The Brooklyn Bridge Financière S.A. SPF	155910
Aqua Finance S.A.	155907	Third Continuation Investments S.A. ...	155911
Birdie Development S.A.	155920	Tibre S.A.	155913
CB Property Holdings S.à r.l.	155930	Time Properties S.A.	155913
City Portes S.à r.l.	155941	T.R.I. S.A.	155910
Day Night 2013 Sarl	155946	Triton III No. 23 S.à r.l.	155914
DOMINALUX Spf S.A.	155948	Triton Luxembourg Nanna II GP	155914
Dumagis S.A.	155949	tvb-consulting s.à r.l.	155908
Dumagis S.A. - SPF	155949	Vespa A S.C.A.	155914
Elco S.A.	155951	WBTG	155909
Maison Steffen Cents S.à r.l.	155952	WINGFIELD INTERNATIONAL ASSET	155908
Marina Town S.A.	155952	MANAGEMENT	155909
Medicon S.A.	155952	WINGFIELD INTERNATIONAL ASSET	155909
Mercury Technologies S.A.	155952	MANAGEMENT	155909
SPE III Finance S.à r.l.	155912	Wingfield International Finance	155909
Staer Management S.A.	155911	WPP Luxembourg Turrus S.à r.l.	155915
Stella Jones International S.A.	155912	X4US	155906
Stodiek Ariane III S.A.	155912	Xelan Investments S.à r.l.	155906
Stodiek Ariane II S.A.	155913	Xelan Investments S.à r.l.	155906
Stodiek Ariane I S.A.	155912	Yoaké Lounge Spa Luxembourg	155907
Stylesconcept s.à r.l.	155911	YOLE, Société Luxembourgeoise de Réas-	155906
Sundance S.P.F. S.A.	155911	surances	155906
Systel S.A.	155913	York Global Finance II S.à r.l.	155907
Systel S.A. Soparfi	155913	Zunis S.A.	155907
Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l.	155910	Zygai Investments S.A.	155907
Tec Consult S.à r.l.	155910		

Xelan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.986.

Je soussigné, Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, gérant de la société, déclare par la présente que les parts sociales de la société XELAN INVESTMENTS S.à R.L. ont été transférées en date du 06 octobre 2014 de la manière suivante:

- Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg a cédé les 125 parts sociales qu'il détenait dans la société XELAN INVESTMENTS SARL à Monsieur Alexandre Lippens, demeurant au 43 Boslaan B-8300 Knokke-Heist.

Fait à Luxembourg, le 06 octobre 2014.

Référence de publication: 2014154112/14.

(140175687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

X4US, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.135.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014154113/10.

(140175919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Xelan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.986.

Extrait de la résolution prise par la décision collective de l'associé unique en date du 06 octobre 2014

1. Monsieur Alexandre Lippens, demeurant au 43 Boslaan B-8300 Knokke-Heist est nommé gérant avec effet immédiat pour durée illimitée en remplacement de Monsieur Pierre Goffinet demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Référence de publication: 2014154111/11.

(140175687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

Extrait de procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, 534 rue de Neudorf, le vendredi 3 octobre 2014

5. Mandat des Administrateurs

Le Conseil est informé de la démission de KAMPEN BV, Administrateur, habituellement représentée par M. DUI-VENVOORDE.

Le Conseil coopte, à effet immédiat, M. Pierre LECLERCQ, en tant que nouvel Administrateur, demeurant professionnellement à:

Rue Sadi Carnot

CS 00001

59790 Ronchin, France

Son mandat sera ratifié lors de la plus prochaine Assemblée Générale et prendra fin à l'issue de celle-ci.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014154118/19.

(140176169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Yoaké Lounge Spa Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 98, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014154116/10.

(140175644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014154117/9.

(140175476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Zunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014154120/10.

(140175785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Zygai Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.354.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} Octobre 2014

L'Assemblée a décidée de démissionner comme Administrateur

Madame Marie Pierre DEBUCHY, entrepreneur, née à Fretin 02 Janvier 1961 résidente à 2 rue Descamp F-75116
Paris a partir du 1^{er} Octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014154121/12.

(140175506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 106.791.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014155638/13.

(140176844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

tvb-consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 20, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 172.106.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155621/9.

(140176385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

A & M, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 8, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 65.206.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155622/9.

(140176386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Acme Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 185.467.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 6 octobre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014155624/14.

(140177379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Actual Engineers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 169.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155625/9.

(140176870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

WINGFIELD INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d' Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014154090/13.

(140175553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

WINGFIELD INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d' Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014154091/13.

(140175554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Wingfield International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d' Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014154092/12.

(140175624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

WB TG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 184.517.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la société WB TG SARL, Société à Responsabilité Limitée, qui s'est tenue en date du 2 octobre 2014:

Le Conseil de Gérance prend acte de et accepte la démission de Monsieur Frédéric Adam, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 1^{er} juillet

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014154089/16.

(140176132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Thea Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 137.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014154033/13.

(140176324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Tec Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.953.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014154028/10.

(140176105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Terracor International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 188.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014154029/10.

(140175634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

The Brooklyn Bridge Financière S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 154.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014154031/9.

(140176282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 121.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014154020/10.

(140175618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 octobre 2014, la décision suivante a été prise à l'unanimité:
- Monsieur Mladen Ban, directeur, né le 03 juillet 1956 à Agram (Croatie) et demeurant à D-86161 Augsburg, Echedorff Strasse 29B est nommé nouvel administrateur en remplacement de Travel Ring International S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014154019/15.

(140176311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Stylesconcept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 166.541.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Manuel SIMOES / Jean-Claude AUGÉ
Le gérant administratif / Le gérant technique

Référence de publication: 2014154015/11.

(140175212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Sundance S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 162.759.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Pascal WAGNER / Renée WAGNER-KLEIN / Myriam MATHIEU
Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014154016/14.

(140175535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Staer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.121.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schiffflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société STAER MANAGEMENT SA inscrite au RC sous le numéro B167.121, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2. Constater le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

3. Constater le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Mr Jean-Christophe PONSSON de L.4243 ESCH SUR ALZETTE, 16A, rue Jean-Pierre Michels à L3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schiffflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014154010/19.

(140175678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Third Continuation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014154021/10.

(140175846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Stella Jones International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.292.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014154011/9.

(140175435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Stodiek Ariane I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 66.603.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2014, les mandats des administrateurs, Messieurs Romain Hartmann et Tom Wagner, ainsi que de l'administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Aloyse Wagner sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'en 2020, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014154012/16.

(140176085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

SPE III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.262.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1628 du 2 juillet 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014154008/13.

(140175852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Stodiek Ariane III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 66.605.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2014, les mandats des administrateurs, Messieurs Romain Hartmann et Tom Wagner, ainsi que de l'administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Aloyse Wagner sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'en 2020, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014154014/16.

(140176086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Stodiek Ariane II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 66.604.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2014, les mandats des administrateurs, Messieurs Romain Hartmann et Tom Wagner, ainsi que de l'administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Aloyse Wagner sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'en 2020, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014154013/16.

(140176087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

System S.A., Société Anonyme,

(anc. System S.A. Soparfi).

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 71.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014154017/13.

(140176309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Tibre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 101.768.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 mars 2014

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg vers le 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIBRE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014154035/14.

(140175755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Time Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 181.079.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société TIME PROPERTIES S.A. est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIME PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2014154036/11.

(140175527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Triton III No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.943.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé unique de la Société a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Antonis Tzanetis, Heiko Dimmerling et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1 246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 23 S.à r.l.

Référence de publication: 2014154023/20.

(140176211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Triton Luxembourg Nanna II GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko, Dimmerling, Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg Nanna II GP

Référence de publication: 2014154025/19.

(140176070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 23 septembre 2014

- Le mandat de la société Deloitte Audit, Société à Responsabilité Limitée (RCS Luxembourg B 67895; siège social: 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg) en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé est renouvelé pour une période de 1 an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour VESPA A S.C.A.

Référence de publication: 2014154059/15.

(140175764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

WPP Luxembourg Turriss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 190.004.

Le présent dépôt remplace celui du 30 septembre 2014, numéro dépôt initial: L140172430.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Turriss S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 190004 and having a share capital of USD 1,800,000 (the Company). The Company was incorporated on 1 September 2014 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

WPP US Investments Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with offices at 27 Farm Street, London W1J 5R], United Kingdom 08311240 Companies House (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on September 2014.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, reproduced hereinafter;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,160,643,287 (four billion one hundred sixty million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand Dollars of the United States of America) to an amount of USD 4,162,443,287 (four billion one hundred sixty-two million four hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America) by way of the issuance of 4,160,643,287 (four billion one hundred sixty million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each, together with a share premium;

3. Subscription to and payment in kind by the Sole Shareholder and WPP Sigma Limited of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind in an aggregate value of USD 4,160,643,287.67 (four billion one hundred sixty million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America and seventy-seven cents) consisting of:

(a) preference shares with accrued but unpaid dividends for an amount of USD 10,643,287.67 (ten million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America and sixty-seven cents) issued by WPP Group USA, Inc., with offices at 100, Park Avenue, 4th Floor, NY 10017, New York, United States of America (GUSA);

(b) receivables held by the Sole Shareholder against GUSA;

(c) receivables in aggregate amount of USD 750,000,000 (seven hundred fifty million Dollars of the United States of America) held by WPP Sigma Limited against WPP Pershing Square, Inc., a Delaware corporation, with offices at 100, Park Avenue, 4th Floor, NY 10017, New York, United States of America (Pershing);

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company as well as to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the shares to be issued, and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,160,643,287 (four billion one hundred sixty million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand Dollars of the United States of America) to an amount of USD 4,162,443,287 (four billion one hundred sixty-two million four hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America), by way of the issuance of 4,160,643,287 (four billion one hundred sixty million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven) new shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each (the New Shares), together with a share premium; and the Meeting resolves to issue the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and payments for the New Shares:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed, represented as thereabove mentioned, hereby declares to (i) subscribe to the 3,410,643,287 (three billion four hundred ten million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven) new shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate value of USD 3,410,643,287.67 (three billion four hundred ten million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America and sixty-seven cents) (the GUSA Contribution) consisting of:

(a) preference shares with accrued but unpaid dividends for an amount of USD 10,643,287.67 (ten million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America and sixty-seven cents) issued by GUSA;

(b) receivables held by the Sole Shareholder against GUSA.

The GUSA Contribution is contributed at fair market value, i.e. an aggregate value of USD 3,410,643,287.67 (three billion four hundred ten million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America and sixty-seven cents), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of USD 3,410,643,287 (three billion four hundred ten million six hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the remainder of the Contribution is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the GUSA Contribution contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the WUSIL Certificate).

A copy of the WUSIL Certificate, after having been countersigned *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

WPP Sigma Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with offices at 27 Farm Street, London W1J 5RJ, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 07840267 (WPP Sigma),

hereby represented by Me Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on September 2014.

hereby declares to (i) subscribe to 750,000,000 (seven hundred fifty million) new shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate value of USD 750,000,000 (seven hundred fifty million Dollars of the United States of America) (the Pershing Contribution) consisting of receivables in aggregate amount of USD 750,000,000 (seven hundred fifty million Dollars of the United States of America) held by WPP Sigma against Pershing.

The Pershing Contribution is contributed at fair market value, i.e. an aggregate value of USD 750,000,000 (seven hundred fifty million Dollars of the United States of America), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Pershing Contribution contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of Sigma and countersigned by the management of the Company (the Sigma Certificate).

A copy of the Sigma Certificate, after having been countersigned *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of Sigma and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves (i) to accept WPP Sigma as a new shareholder of the Company and (ii) to issue and hereby issues 3,410,643,287 new shares to the Sole Shareholder and 750,000,000 (seven hundred fifty million) new shares to WPP Sigma.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding of the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
WPP US Investments Limited	3,412,443,287
WPP Sigma Limited	750,000,000
Total number of shares	4,162,443,287

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 4,162,443,287 (four billion one hundred sixty-two million four hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven Dollars of the United States of America), represented by 4,162,443,287 (four billion one hundred sixty-two million four hundred forty-three thousand two hundred eighty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Turris S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 1.800.000 USD (la Société). La Société a été constituée le 1 septembre 2014 en vertu d'un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

WPP US Investments Limited, une société existant selon les lois du Royaume-Uni, avec son siège social au 27 Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro 08311240 Companies House (l'Associé Unique), représenté par Me Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée est par conséquent constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.160.643.287 USD (quatre milliards cent soixante millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.800.000 USD (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 4.162.443.287 USD (quatre milliards cent soixante-deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 4.160.643.287 (quatre milliards cent soixante millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept) parts ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune accompagnée d'une prime d'émission;

3. Souscription et paiement en nature par l'Associé Unique et WPP Sigma Limited de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus par un apport en nature d'une valeur totale de 4.160.643.287,67 USD (quatre milliards cent soixante millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept cents) comprenant comme suit:

(a) des parts sociales préférentielles (en ce compris, tout dividende dû et non payé) d'un montant total de 10.643.287,67 USD (dix millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept cents) émises par WPP Group USA, Inc., ayant son siège social au 100, Park Avenue, 4^{ème} Etage, NY 10017, New York, États-Unis d'Amérique (GUSA);

(b) de créances détenues par l'Associé Unique contre GUSA

(c) de créances d'un montant total de 750.000.000 USD (sept cent cinquante millions dollars des Etats-Unis d'Amérique) détenues par WPP Sigma Limited contre WPP Pershing Square, Inc., une société du Delaware corporation, ayant son siège social à 100, Park Avenue, 4^{ème} Etage, NY 10017, New York, États-Unis d'Amérique (Pershing);

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des nouvelles parts sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.160.643.287 USD (quatre milliards cent soixante millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.800.000 USD (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix-sept cents) à un montant de 4.162.443.287 USD (quatre milliards cent soixante-deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), par l'émission de 4.160.643.287 (quatre milliards cent soixante millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) parts sociales ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission; et l'Assemblée décide d'émettre ces Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme décrit ci-dessus, déclare par les présentes (i) souscrire 3.410.643.287 (trois milliards quatre cent dix millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales et (ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'une valeur totale de 3.410.643.287,67 USD (trois milliards quatre cent dix millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept) (l'Apport GUSA) comprenant comme suit:

(a) des parts sociales préférentielles (en ce compris, tout dividende dû et non payé) d'un montant total de 10.643.287,67 USD (dix millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept cents) émises par GUSA;

(b) de créances détenues par l'Associé Unique contre GUSA;

L'Apport GUSA est apporté à sa valeur de marché, soit une valeur totale de 3.410.643.287,67 USD, qui sera alloué comme suit:

(i) un montant de 3.410.643.287 USD (trois milliards quatre cent dix millions six cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le reliquat de l'Apport sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur de l'Apport GUSA alloué à la Société sont certifiées par un certificat d'évaluation émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le WUSIL Certificat).

Une copie du WUSIL Certificat, après avoir été contresignée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

WPP Sigma Limited, une société existant selon les lois du Royaume-Uni, avec son siège social au 27 Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro 07840267 Companies House (WPP Sigma),

représenté par Me Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du septembre 2014.

déclare par les présentes (i) souscrire 750.000.000 (sept cent cinquante millions) nouvelles parts sociales et (ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'une valeur totale de 750.000.000 USD (sept cent cinquante millions dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport Pershing) composés de créances, avec intérêt, d'un montant total de 750.000.000 USD (sept cent cinquante millions dollars des Etats-Unis d'Amérique) détenues par WPP Sigma contre Pershing.

L'Apport Pershing est apporté à sa valeur de marché, soit une valeur totale de 750.000.000 USD (sept cent cinquante millions dollars des Etats-Unis d'Amérique), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur de l'Apport Pershing alloué à la Société sont certifiées par un certificat d'évaluation émis par l'organe de gestion de WPP Sigma et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Sigma Certificat).

Une copie du Sigma Certificat, après avoir été contresignée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide (i) d'accepter WPP Sigma en tant que nouvel associé de la Société et (ii) d'émettre 3.410.643.287 nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et 750.000.000 (sept cent cinquante millions) nouvelles parts sociales à WPP Sigma.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée enregistre que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, composée comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
WPP US Investments Limited	3.412.443.287
WPP Sigma Limited	750.000.000
Total du nombre de parts sociales	4.162.443.287

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 4.162.443.287 (quatre milliards cent soixante-deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par

4.162.443.287 (quatre milliards cent soixante-deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précédent et donne pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder individuellement, sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, pour éviter toute ambiguïté, la

signature dudit registre) des modifications décidées sous les 13 deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 septembre 2014. REM/2014/2101. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152466/294.

(140173914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Birdie Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.639.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on September 9, 2014.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Birdie Development S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at [thirty-one thousand euro (EUR 31,000)] represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of 1.00 euro (EUR one) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Wednesday of June of each year at 02:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder or by a board of directors of at least three (3) directors, composed of at least one (1) A director and at least one (1) B director in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, without prejudice to the first sentence of Article 10.1 of these Articles, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda,

of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Bindingsignatures. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2015.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

Travis Investment S.à r.l. as mentioned here above	31,000 shares;
Total:	31,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

(i) that the number of directors of the Company be set at three;

(ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;

(iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Laetitia Vauchez, born on June 19, 1982 in Lons-le Saunier (France), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A director;

(b) Freddy De Petter, born on August 29, 1958 in Berchem (Belgium), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A director;

(c) Richel van Weij, born on May 12, 1970 in district Marowijne (Suriname), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B director; and

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Viscomte S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, RCSL B 164.981;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Ettelbruck, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 9 septembre 2014.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Birdie Development S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ains qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième mercredi de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire ou par un conseil d'administration d'au moins trois (3) administrateurs, composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 10.1 des Statuts, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Travis Investment S.à r.l. sus-mentionnée:	<u>31.000 actions;</u>
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de [- EUR] [(- euros)].

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de classe A, pour une période de six ans:

Laetitia Vachez, née le 19 juin 1982 à Lons-Le-Saunier (France), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

est nommé administrateur de classe B, pour une période de six ans:

Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à District Marowijne (Suriname), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Viscomte S.à r.l., avec siège social à 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg; RCS B 164.981;

- (v) le siège social de la société est fixé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11572. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152563/542.

(140174774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

CB Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.520.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of CB Property Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B183520 (the "Company").

There appeared:

(1) TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I. ("TCS II Reo"),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I. ("TCS II Opportunities"),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(3) Becken Portfolio GmbH, a limited liability company established under German law and registered with the commercial registry at the Lower Court (Amtsgericht) of Hamburg under number HRB 126 654 ("Becken Portfolio"),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(4) CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I. ("CL III Reo"),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

1 The proxies of the appearing parties shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. The appearing parties declare that they are the shareholders of the Company (the "Shareholders") and represent the entirety of the share capital of the Company.

3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 13 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 582 of 5 March 2014.

4. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

5. The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

1. Waiver of the convening formalities.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, five million (5,000,000) class A shares, five million (5,000,000) class B shares, five million (5,000,000) class C shares, five million (5,000,000) class D shares, five million (5,000,000) class E shares, five million (5,000,000) class F shares, five million (5,000,000) class G shares, five million (5,000,000) class H shares, five million (5,000,000) class I shares and five million (5,000,000) class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of five hundred and twelve thousand six hundred Euro (EUR 512,600.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, five million one thousand (5,001,000) class A shares, five million one thousand (5,001,000) class B shares, five million one thousand (5,001,000) class C shares, five million one thousand (5,001,000) class D shares, five million one thousand (5,001,000) class E shares, five million one thousand (5,001,000) class F shares, five million one thousand (5,001,000) class G shares, five million one thousand (5,001,000) class H shares, five million one thousand (5,001,000) class I shares and five million one thousand (5,001,000) class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

3. Issuance with payment of a total share premium of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred Euro (EUR 1,499,900.-) of one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares and one thousand (1,000) class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having an aggregate subscription price of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) and bearing the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the relevant class (the "New Shares").

4. Subscription to the New Shares as follows:

(a) subscription to eighty-one (81) new class A shares, eighty-one (81) new class B shares, eighty-one (81) new class C shares, eighty-one (81) new class D shares, eighty-one (81) new class E shares, eighty-one (81) new class F shares, eighty-one (81) new class G shares, eighty-one (81) new class H shares, eighty-one (81) new class I shares and eighty-one (81) new class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "TCS II REO New Shares"), by TCS II REO (Offshore) LLC ("TCS II REO"), with payment of a total share premium of one hundred twenty-one thousand four hundred ninety-one Euro and ninety Cent (EUR 121,491.90), by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of one hundred twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 121,500.-) held by TCS II REO against the Company (the "TCS II REO Receivable") and allocation by the Company of the TCS II REO New Shares to TCS II REO;

(b) subscription to fourteen (14) new class A shares, fourteen (14) new class B shares, fourteen (14) new class C shares, fourteen (14) new class D shares, fourteen (14) new class E shares, fourteen (14) new class F shares, fourteen (14) new class G shares, fourteen (14) new class H shares, fourteen (14) new class I shares and fourteen (14) new class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "TCS II Opportunities New Shares"), by TCS II Opportunities (Offshore) LLC ("TCS II Opportunities"), with payment of a total share premium of twenty thousand nine hundred ninety-eight Euro and sixty Cent (EUR 20,998.60), by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) held by TCS II Opportunities against the Company (the "TCS II Opportunities Receivable") and allocation by the Company of the TCS II Opportunities New Shares to TCS II Opportunities;

(c) subscription to fifty (50) new class A shares, fifty (50) new class B shares, fifty (50) new class C shares, fifty (50) new class D shares, fifty (50) new class E shares, fifty (50) new class F shares, fifty (50) new class G shares, fifty (50) new class H shares, fifty (50) new class I shares and fifty (50) new class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Becken Portfolio New Shares"), by Becken Portfolio GmbH ("Becken Portfolio"), with payment of a total share premium of seventy-four thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 74,995.-), by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) held by Becken Portfolio against the Company (the "Becken Portfolio Receivable") and allocation by the Company of the Becken Portfolio New Shares to Becken Portfolio; and

(d) subscription to eight hundred and fifty-five (855) new class A shares, eight hundred and fifty-five (855) new class B shares, eight hundred and fifty-five (855) new class C shares, eight hundred and fifty-five (855) new class D shares, eight hundred and fifty-five (855) new class E shares, eight hundred and fifty-five (855) new class F shares, eight hundred and fifty-five (855) new class G shares, eight hundred and fifty-five (855) new class H shares, eight hundred and fifty-five (855) new class I shares and eight hundred and fifty-five (855) new class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "CL III REO New Shares"), by CL III REO (Offshore) LLC ("CL III REO"), with payment of a total share premium of one million two hundred eighty-two thousand four hundred fourteen Euro and fifty Cent (EUR 1,282,414.50), by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of one million two hundred eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,282,500.-) held by CL III REO against the Company (the "CL III REO Receivable"), and together with the TCS II REO Receivable, the TCS II Opportunities Receivable and the Becken Portfolio Receivable, the "Receivables") and allocation by the Company of the CL III REO New Shares to CL III REO.

5. Amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2. and 3. above, as follows:

" **5.1. Subscribed capital.** The Company's share capital is set at five hundred and twelve thousand six hundred Euro (EUR 512,600.-), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) five million one thousand (5,001,000) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) five million one thousand (5,001,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) five million one thousand (5,001,000) class C shares (the "Class C Shares"), (v) five million one thousand (5,001,000) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) five million one thousand (5,001,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) five million one thousand (5,001,000) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) five million one thousand (5,001,000) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) five million one thousand (5,001,000) class H shares (the "Class H Shares"), (x) five million one thousand (5,001,000) class I shares (the "Class I Shares") and (xi) five million one thousand (5,001,000) class J shares (the "Class J Shares") representing a total of fifty-one million two hundred and sixty thousand (51,260,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

6. Amendment of the definition of "Available Amount" in paragraph 7 of article 5.2 of the articles of association of the Company, as follows:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, any share premium) including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount
 NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved
 P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
 CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled
 L = losses (including carried forward losses)
 LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders expressly waive any and all requirements with respect to convening at the present meeting, the shareholders represented at the present meeting as stated above considering themselves as duly convened and declaring having a due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, five million (5,000,000) class A shares, five million (5,000,000) class B shares, five million (5,000,000) class C shares, five million (5,000,000) class D shares, five million (5,000,000) class E shares, five million (5,000,000) class F shares, five million (5,000,000) class G shares, five million (5,000,000) class H shares, five million (5,000,000) class I shares and five million (5,000,000) class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of five hundred and twelve thousand six hundred Euro (EUR 512,600.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, five million one thousand (5,001,000) class A shares, five million one thousand (5,001,000) class B shares, five million one thousand (5,001,000) class C shares, five million one thousand (5,001,000) class D shares, five million one thousand (5,001,000) class E shares, five million one thousand (5,001,000) class F shares, five million one thousand (5,001,000) class G shares, five million one thousand (5,001,000) class H shares, five million one thousand (5,001,000) class I shares and five million one thousand (5,001,000) class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to issue the New Shares, i.e. (i) one thousand (1,000) class A shares, (ii) one thousand (1,000) class B shares, (iii) one thousand (1,000) class C shares, (iv) one thousand (1,000) class D shares, (v) one thousand (1,000) class E shares, (vi) one thousand (1,000) class F shares, (vii) one thousand (1,000) class G shares, (viii) one thousand (1,000) class H shares, (ix) one thousand (1,000) class I shares and (x) one thousand (1,000) class J shares, all having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and bearing the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the relevant class, with payment of a total share premium of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred Euro (EUR 1,499,900.-).

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription / Payment

1. TCS II REO, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the TCS II REO New Shares; and

(b) fully pay up the TCS II REO New Shares by way of a contribution in kind of the TCS II REO Receivable having a contribution value of one hundred twenty-one thousand Euro (EUR 121,500.-) (the "TCS II REO Contribution Amount").

The Meeting RESOLVES to allocate the TCS II REO Contribution Amount as follows:

(a) eight Euro and ten Cent (EUR 8.10) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(b) one hundred and twenty-one thousand four hundred and ninety-one Euro and ninety Cent (EUR 121,491.90) shall be allocated to the share premium account of the Company.

2. TCS II Opportunities, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the TCS II Opportunities New Shares; and

(b) fully pay up the TCS II Opportunities New Shares by way of a contribution in kind of the TCS II Opportunities Receivable having a contribution value of twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) (the "TCS II Opportunities Contribution Amount").

The Meeting RESOLVES to allocate the TCS II Opportunities Contribution Amount as follows:

(a) one Euro and forty Cent (EUR 1.40) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(b) twenty thousand nine hundred and ninety-eight Euro and sixty Cent (EUR 20,998.60) shall be allocated to the share premium account of the Company.

3. Becken Portfolio, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the Becken Portfolio New Shares; and

(b) fully pay up the Becken Portfolio New Shares by way of a contribution in kind of the Becken Portfolio Receivable having a contribution value of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) (the "Becken Portfolio Contribution Amount").

Becken Portfolio RESOLVES to allocate the Becken Portfolio Contribution Amount as follows:

(a) five Euro (EUR 5.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(b) seventy-four thousand nine hundred and ninety-five Euro (EUR 74,995.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

4. CL III REO, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the CL III REO New Shares; and

(b) fully pay up the CL III REO New Shares by way of a contribution in kind of the CL III REO Receivable having a contribution value of one million two hundred eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,282,500.-) (the "CL III REO Contribution Amount").

CL III REO RESOLVES to allocate the CL III REO Contribution Amount as follows:

(a) eighty-five Euro and fifty Cent (EUR 85.50) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(b) one million two hundred and eighty-two thousand four hundred and fourteen Euro and fifty Cent (EUR 1,282,414.50) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contributions made by the Shareholders as described above (the "Aggregate Contributions") has been certified by a declaration of recipient company signed by Pedro Fernandes das Neves in his capacity as authorized signatory of the Company as at the date of the Aggregate Contributions at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-), which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

As a result of the issuance of the New Shares by the Company, and their subscription by TCS II REO, TCS II Opportunities, Becken Portfolio and CL III REO as described above, the share capital of the Company is from now on divided as follows:

Shareholders	Number and class of	Aggregate share
--------------	---------------------	-----------------

	shares held in the share capital of the Company	premium amount
TCS II REO	101,250 ordinary shares 405,081 class A shares 405,081 class B shares 405,081 class C shares 405,081 class D shares 405,081 class E shares 405,081 class F shares 405,081 class G shares 405,081 class H shares 405,081 class I shares 405,081 class J shares	EUR 121,491.90
TCS II Opportunities	17,500 ordinary shares 70,014 class A shares 70,014 class B shares 70,014 class C shares 70,014 class D shares 70,014 class E shares 70,014 class F shares 70,014 class G shares 70,014 class H shares 70,014 class I shares 70,014 class J shares	EUR 20,998.60
Becken Portfolio	62,500 ordinary shares 250,050 class A shares 250,050 class B shares 250,050 class C shares 250,050 class D shares 250,050 class E shares 250,050 class F shares 250,050 class G shares 250,050 class H shares 250,050 class I shares 250,050 class J shares	EUR 74,995.-
CL III REO	1,068,750 ordinary shares 4,275,855 class A shares 4,275,855 class B shares 4,275,855 class C shares 4,275,855 class D shares 4,275,855 class E shares 4,275,855 class F shares 4,275,855 class G shares 4,275,855 class H shares 4,275,855 class I shares 4,275,855 class J shares	EUR 1,282,414.50
Total	1,250,000 ordinary shares 5,001,000 class A shares 5,001,000 class B shares 5,001,000 class C shares 5,001,000 class D shares 5,001,000 class E shares 5,001,000 class F shares 5,001,000 class G shares 5,001,000 class H shares 5,001,000 class I shares 5,001,000 class J shares	EUR 1,499,900.-

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles, so as to reflect the second and third resolutions adopted above, as follows:

" **5.1. Subscribed capital.** The Company's share capital is five hundred and twelve thousand six hundred (EUR 512,600.-), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) five million one thousand (5,001,000) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) five million one thousand (5,001,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) five million one thousand (5,001,000) class C shares (the "Class C Shares"), (v) five million one thousand (5,001,000) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) five million one thousand (5,001,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) five million one thousand (5,001,000) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) five million one thousand (5,001,000) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) five million one thousand (5,001,000) class H shares (the "Class H Shares"), (x) five million one thousand (5,001,000) class I shares (the "Class I Shares") and (xi) five million one thousand (5,001,000) class J shares (the "Class J Shares") representing a total of fifty-one million two hundred and sixty thousand (51,260,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the definition of "Available Amount" in paragraph 7 of article 5.2 of the articles of association of the Company, as follows:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, any share premium) including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to representative of the persons appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de cinq cent douze mille Euro (512.000,- EUR), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183520 (la "Société").

Ont comparu:

1. TCS II REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit d'Anguilla, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3006014 et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques ("TCS II REO"),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

2. TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit d'Anguilla, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3006028 et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques ("TCS II Opportunities"),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

3. Becken Portfolio GmbH, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit allemand et immatriculée auprès du registre de commerce du Tribunal (Amtsgericht) d'Hambourg sous le numéro HRB 126 654 ("Becken Portfolio"),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

4. CL III REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit d'Anguilla, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3007379 et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques ("CL III REO"),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

1. Les procurations des parties comparantes resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

2. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés de la Société (les "Associés") et représentent l'intégralité du capital social de la Société.

3. La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 582 du 5 mars 2014.

4. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

5. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant ("Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent Euro (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cents Euro (512.500,- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe A, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe B, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe C, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe D, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe E, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe F, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe G, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe H, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe I et cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, à un montant de cinq cent douze mille six cents Euro (512.600,- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe A, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe B, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe C, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe D, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe E, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe F, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe G, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe H, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe I et cinq millions et mille (5.000.100) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune.

3. Emission avec paiement d'une prime d'émission totale de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Euros (1,499,900,- EUR) de (i) mille (1.000) parts sociales de classe A, (ii) mille (1.000) parts sociales de classe B, (iii) mille (1.000) parts sociales de classe C, (iv) mille (1.000) parts sociales de classe D, (v) mille (1.000) parts sociales de classe E, (vi) mille (1.000) parts sociales de classe F, (vii) mille (1.000) parts sociales de classe G, (viii) mille (1.000) parts sociales de classe H, (ix) mille (1.000) parts sociales de classe I et (x) mille (1.000) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, un prix total de souscription d'un million cinq cent mille Euro (1.500.000,- EUR) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de chaque classe concernée (les "Nouvelles Parts Sociales").

4. Souscription des Nouvelles Parts Sociales de la façon suivante:

(a) Souscription à quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe A, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe B, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe C, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe D, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe E, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe F, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe G, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe H, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de classe I et quatre-vingt-une (81) nouvelles parts

sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales TCS II REO"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-onze Euro et quatre-vingt-dix centimes (121.491,90 EUR), par TCS II REO (Offshore) LLC ("TCS II REO"), au moyen d'un apport consistant en une créance d'un montant de cent vingt-et-un mille cinq cent Euro (121.500,- EUR) détenue par TCS II REO contre la Société (la "Créance TCS II REO") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales TCS II REO à TCS II REO;

(b) Souscription à quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe A, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe B, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe C, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe D, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe E, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe F, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe G, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe H, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe I et quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales TCS II Opportunities"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante centimes (20.998,60 EUR), par TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC ("TCS II Opportunities"), au moyen d'un apport consistant en une créance d'un montant de vingt-et-un mille Euro (21.000,- EUR) détenu par TCS II Opportunities contre la Société (la "Créance TCS II Opportunities") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales TCS II Opportunities à TCS II Opportunities;

(c) Souscription à cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe A, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe G, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe H, cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe I et cinquante (50) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Becken Portfolio"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (74.995,- EUR), par Becken Portfolio GmbH ("Becken Portfolio"), au moyen d'un apport consistant en une créance d'un montant de soixante-quinze mille Euro (75.000,- EUR) détenue par Becken Portfolio contre la Société (la "Créance Becken Portfolio") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Becken Portfolio à Becken Portfolio; et

(d) Souscription à huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe A, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe B, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe C, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe D, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe E, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe F, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe G, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe H, huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe I et huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales CL III REO"), avec le paiement d'une prime d'émission totale d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatorze Euro et cinquante centimes (1.282.414,50 EUR), par CL III REO (Offshore) LLC ("CL III REO"), au moyen d'un apport consistant en une créance d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent Euro (1.282.500,- EUR) détenue par CL III REO contre la Société (la "Créance CL III REO") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales CL III REO à CL III REO.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 2. et 3. ci-dessus, de la façon suivante:

" **5.1. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille six cents Euro (512.600,- EUR) représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, (ii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de classe A"), (iii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), (iv) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), (v) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), (vi) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), (vii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), (viii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), (ix) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), (x) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I") et (x) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de classe J") représentant un total de cinquante et un million deux cent soixante mille (51.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

6. Modification de la définition de "Montant Disponible" au paragraphe 7 de l'article 5.2 des statuts de la Société de la façon suivante:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible
 PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés
 PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables
 RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée
 P = pertes (incluant les pertes reportées)
 RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

L'Assemblée a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés renoncent expressément aux formalités de convocation à la présente assemblée, les associés représentés à la présente assemblée comme indiqué ci-avant, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euro (100,-EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cents douze mille cinq cents Euro (512.500,-EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe A, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe B, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe C, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe D, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe E, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe F, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe G, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe H, cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe I et cinq millions (5.000.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, à un montant de cinq cent douze mille six cents Euro (512.600,- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe A, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe B, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe C, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe D, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe E, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe F, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe G, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe H, cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe I et cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, c'est-à-dire (i) mille (1.000) parts sociales de classe A, (ii) mille (1.000) parts sociales de classe B, (iii) mille (1.000) parts sociales de classe C, (iv) mille (1.000) parts sociales de classe D, (v) mille (1.000) parts sociales de classe E, (vi) mille (1.000) parts sociales de classe F, (vii) mille (1.000) parts sociales de classe G, (viii) mille (1.000) parts sociales de classe H, (ix) mille (1.000) parts sociales de classe I et (x) mille (1.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de chaque classe concernée, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Euro (1.499.900,- EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter et enregistrer la souscription à l'augmentation de capital mentionnée à la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription / Paiement

1. TCS II REO, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales TCS II REO; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales TCS II REO au moyen de l'apport en nature de la Créance TCS II REO ayant une valeur d'apport de cent vingt-et-un mille cinq cent Euro (121.500,- EUR) (le "Montant de l'Apport TCS II REO").

L'Assemblée DECIDE d'allouer le Montant de l'Apport TCS II REO de la façon suivante:

(a) huit Euro et dix centimes (8,10 EUR) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(b) cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-onze Euro et quatre-vingt-dix centimes (121.491,90 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

2. TCS II Opportunities, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales TCS II Opportunities; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales TCS II Opportunities au moyen de l'apport en nature de la Créance TCS II Opportunities ayant une valeur d'apport de vingt-et-un mille Euro (21.000,- EUR) (le "Montant de l'Apport TCS II Opportunities").

L'Assemblée DECIDE d'allouer le Montant de l'Apport TCS II Opportunities de la façon suivante:

(a) un Euro et quarante centimes (1,40- EUR) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(b) vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro et soixante centimes (20.998,60 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

3. Becken Portfolio, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Becken Portfolio; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Becken Portfolio au moyen de l'apport en nature de la Créance Becken Portfolio ayant une valeur d'apport de soixante-quinze mille Euro (75.000,- EUR) (le "Montant de l'Apport Becken Portfolio").

L'Assemblée DECIDE d'allouer le Montant de l'Apport Becken Portfolio de la façon suivante:

(a) cinq Euro (5,- EUR) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(b) soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (74.995,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

4. CL III REO, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales CL III REO; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales CL III REO au moyen de l'apport en nature de la Créance CL III REO ayant une valeur d'apport d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent Euro (1.282.500,- EUR) (le "Montant de l'Apport CL III REO").

L'Assemblée DECIDE d'allouer le Montant de l'Apport CL III REO de la façon suivante:

(a) quatre-vingt-cinq Euro et cinquante centimes (85,50 EUR) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(b) un million deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatorze Euro et cinquante centimes (1.282.414,50) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur des apports effectués par les Associés tel que décrit ci-dessus (les "Apports Totaux") a été certifiée par une déclaration de la Société signée par Pedro Fernandes das Neves en sa qualité de signataire autorisé de la Société à la date des Apports Totaux à un million cinq cent mille Euro (1.500.000,- EUR), laquelle déclaration restera attachée au présent acte et sera enregistré avec auprès des autorités d'enregistrement.

En conséquence de l'émission par la Société des Nouvelles Parts Sociales, et de leur souscription par TCS II REO, TCS II Opportunities, Becken Portfolio et CL III REO, le capital social de la Société est maintenant divisé de la façon suivante:

Associés	Nombre et classes de parts sociales dans le capital social de la Société	Montant total de prime d'émission
TCS II REO	101.250 parts sociales ordinaires 405.081 parts sociales de classe A 405.081 parts sociales de classe B 405.081 parts sociales de classe C 405.081 parts sociales de classe D 405.081 parts sociales de classe E 405.081 parts sociales de classe F 405.081 parts sociales de classe G 405.081 parts sociales de classe H 405.081 parts sociales de classe I 405.081 parts sociales de classe J	121.491,90 EUR
TCS II Opportunities	17.500 parts sociales ordinaires	20.998,60 EUR

	70.014 parts sociales de classe A	
	70.014 parts sociales de classe B	
	70.014 parts sociales de classe C	
	70.014 parts sociales de classe D	
	70.014 parts sociales de classe E	
	70.014 parts sociales de classe F	
	70.014 parts sociales de classe G	
	70.014 parts sociales de classe H	
	70.014 parts sociales de classe I	
	70.014 parts sociales de classe J	
Becken Portfolio	62.500 parts sociales ordinaires	74.995,- EUR
	250.050 parts sociales de classe A	
	250.050 parts sociales de classe B	
	250.050 parts sociales de classe C	
	250.050 parts sociales de classe D	
	250.050 parts sociales de classe E	
	250.050 parts sociales de classe F	
	250.050 parts sociales de classe G	
	250.050 parts sociales de classe H	
	250.050 parts sociales de classe I	
	250.050 parts sociales de classe J	
CL III REO	1.068.750 parts sociales ordinaires	1.282.414,50 EUR
	4.275.855 parts sociales de classe A	
	4.275.855 parts sociales de classe B	
	4.275.855 parts sociales de classe C	
	4.275.855 parts sociales de classe D	
	4.275.855 parts sociales de classe E	
	4.275.855 parts sociales de classe F	
	4.275.855 parts sociales de classe G	
	4.275.855 parts sociales de classe H	
	4.275.855 parts sociales de classe I	
	4.275.855 parts sociales de classe J	
Total	1.250.000 parts sociales ordinaires	1.499.900,- EUR
	5.001.000 parts sociales de classe A	
	5.001.000 parts sociales de classe B	
	5.001.000 parts sociales de classe C	
	5.001.000 parts sociales de classe D	
	5.001.000 parts sociales de classe E	
	5.001.000 parts sociales de classe F	
	5.001.000 parts sociales de classe G	
	5.001.000 parts sociales de classe H	
	5.001.000 parts sociales de classe I	
	5.001.000 parts sociales de classe J	

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les deuxième et troisième résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

" **5.1. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille six cents Euro (512.600,- EUR) représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, (ii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de classe A"), (iii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), (iv) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), (v) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), (vi) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), (vii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), (viii) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), (ix) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), (x) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I") et (xi) cinq millions et mille (5.001.000) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de classe J") représentant un total de cinquante et un million deux cent soixante mille (51.260.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Centime (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la définition de "Montant Disponible" au paragraphe 7 de l'article 5.2 des statuts de la Société de la façon suivante:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible
 PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés
 PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables
 RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée
 P = pertes (incluant les pertes reportées)
 RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014152611/648.

(140174339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

City Portes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 68.693.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Madame Renée FICHANT, commerçante, née le 21 octobre 1948 à Ottange (France), ayant son adresse professionnelle à L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun, («l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter ce qui suit:

- la société City Portes, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.693 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 11 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mai 1999, numéro 361, page 17325 (la «Société»);

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises:

* en vertu d'une décision sous seing privé de l'Associé Unique le 13 mars 2001 contenant conversion du capital social en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 31 octobre 2001, numéro 943, page 45242;

* en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juillet 2002, numéro 113, page 53415.

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que décrit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

a) La société a pour objet le commerce et la représentation de matériel pour le bâtiment ainsi que le commerce et le montage de meubles de cuisines, salles de bain, fenêtres, portes et volets.

b) La société a également pour objet tous travaux de démolition, construction et rénovation d'immeubles, travaux de génie civil, façades, chapes, peinture et carrelage ainsi que tous travaux de couverture de toit, ferblanterie et charpente ainsi que la vente de matériaux y relatifs.

c) Par ailleurs, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

d) La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts qui devront désormais se lire de la manière suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Durée, Objet,

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City Portes S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés déli-

bérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

a) La société a pour objet le commerce et la représentation de matériel pour le bâtiment ainsi que le commerce et le montage de meubles de cuisines, salles de bain, fenêtres, portes et volets.

b) La société a également pour objet tous travaux de démolition, construction et rénovation d'immeubles, travaux de génie civil, façades, chapes, peinture et carrelage ainsi que tous travaux de couverture de toit, ferblanterie et charpente ainsi que la vente de matériaux y relatifs.

c) Par ailleurs, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

d) La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserves des limites fixées par la Loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Toutefois dans le cas où une ou plusieurs Parts Sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nu-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 6. Cession de parts sociales. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'Associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer le Conseil de Gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, le Conseil de Gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil de Gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, le Conseil de Gérance avisera les Associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le Conseil de Gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

À compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 7. Général. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non, salariés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs, les rémunérations et la durée des mandats. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination.

Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le Conseil de Gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des Associés.

Le Conseil de Gérance est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Art. 8. Modalités procédurales. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par e-mail ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 9. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs des assemblées général des associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 13. Tenue des assemblées générales. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 14. Quorum et majorités. Sous réserve des dispositions ci-dessous, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

Chapitre V - Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la société.

Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 18. Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'article 14.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VI. Loi applicable

Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer pour une durée indéterminée Madame Renée FICHANT, commerçante née le 21 octobre 1948 à Ottange (France), ayant comme adresse professionnelle L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun, dans ses fonctions de gérante technique et de la nommer Présidente du Conseil de Gérance.

L'Associé Unique précise par ailleurs que Madame FICHANT a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature à l'exception des activités mentionnées au point b) telle que définie par l'article 4 des Statuts, pour laquelle la signature de l'autre gérant technique est requise.

L'Associé décide de nommer gérant technique de la Société pour une durée d'un (1) an avec effet immédiat Monsieur Giuseppe SCANNAPIECO, entrepreneur, né le 28 avril 1956 à Salerno (Italie), résidant au 11, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette.

L'Associé Unique précise par ailleurs que Monsieur SCANNAPIECO a le pouvoir d'engager la Société par sa signature conjointe avec celle d'un autre gérant technique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44814. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152629/275.

(140174537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Day Night 2013 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32B, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 190.640.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend vierzehn, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Admir REDZOVIC, Busfahrer, geboren in Bisevo/Rozaje (Jugoslawien), am 26. April 1971, wohnhaft in L-9681 Roullingen, 33, Réimerwee;

Welcher Komparent erklärt, zwischen ihm und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „DAY NIGHT 2013 sàrl“

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Ausschank von alkoholischen und Nichtalkoholischen Getränken sowie die Zubereitung und Verkauf von kleinen Mahlzeiten

Die Gesellschaft kann sich an anderen Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben beteiligen und sämtliche Tätigkeiten vornehmen, welche dem Gesellschaftszweck gleich sind, ähneln oder diesen vervollständigen.

Sie kann sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wiltz.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Abschätzung, Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden alle von Herrn Admir Redzovic, vorbenannt, gezeichnet:

Die hundert (100) Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt:

Technischer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Suad GUSINAC, Arbeiter, geboren in Novi Pazar (Jugoslawien) am 26. September 1981 (matr: 1981 09 26 352 79), wohnhaft in L-7471 Saeul, 2, rue du Village;

Administrativer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Admir REDZOVIC, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9573 Wiltz, 32B, rue Michel Thilges;

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Admir REDZOVIC, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 17 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11586. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 3. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014152663/91.

(140174852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.175.

L'an deux mille quatorze, le six août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial DOMINALUX Spf S.A. ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 34175, constituée suivant acte reçu par Maître George D'HUART, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 471 du 18 décembre 1990; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 2 juillet 2009 publié au Mémorial C numéro 1498 du 4 août 2009.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur David Carelli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les soixante-cinq mille (65.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

155949

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les actionnaires représentés déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, la société C.G. Consulting, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 102188.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, D. CARELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37525. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014152684/60.

(140174838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Dumagis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dumagis S.A. - SPF).**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 154.060.

L'an deux mille quatorze, le seize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUMAGIS S.A. - SPF", société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" (numéro d'identité 2010 22 13 514), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 154.060, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, numéro 1637 du 12 août 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Martine SCHAEFFER en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3179 du 24 décembre 2011 et par le notaire instrumentant en date du 2 août 2012, publié au Mémorial C, numéro 2351 du 20 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour et modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale en "DUMAGIS S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1^{er}, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "DUMAGIS S.A."

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

" **Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

B) supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 septembre 2014. Relation: CAP/2014/3612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152691/72.

(140174531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Elco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 19.160.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELCO S.A.", ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, initialement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «ELCO», suivant acte reçu en date du le 16 février 1982, par Me Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 43 du 3 mars 1982,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 19.160 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle et modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

2.- Divers

II) L'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée l'unique résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution:

L'assemblée générale transfère le siège social de la Société au 12, Zone Industrielle L-8287 Kehlen et, par conséquent, modifie la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparantes à Luxembourg, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, D. HOFFMANN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39822. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014152713/54.

(140174819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Mercury Technologies S.A, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.778.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MERCURY TECHNOLOGIES S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 septembre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Pour la société

Frédéric CIPOLLETTI

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014156069/16.

(140176892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Medicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 30.408.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 12. September 2014

Nach Beratung fasst der Verwaltungsrat einstimmig den Beschluss, Herrn Christoph Kralowetz, Speditionskaumann, geboren am 22.07.1979 in Amstetten (A), wohnhaft in Hermannsdorf 2 A - 3304 St. Georgen auf unbestimmte Zeit zum administrateur délégué mit Einzelzeichnungsbefugnis in Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung zu ernennen.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014156067/12.

(140176689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Maison Steffen Cents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.488.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2014.

Référence de publication: 2014156052/10.

(140177037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Marina Town S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.945.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014156057/11.

(140176872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.
